

Volet technique – Biodéchets des acteurs économiques

Sécheurs et équipements pour une collecte par mobilité douce

Equipements de prétraitement et traitement des biodéchets

Table des matières

[1. Description détaillée de l’opération 2](#_Toc96427395)

[1.1. Description des études déjà réalisées 2](#_Toc96427396)

[1.2. Description des actions déjà réalisées 2](#_Toc96427397)

[1.3. Démarches juridiques 2](#_Toc96427398)

[1.4. Objectifs attendus de l’opération 2](#_Toc96427399)

[1.5. Moyens mis en œuvre 2](#_Toc96427400)

[1.6. Description de l’opération 3](#_Toc96427401)

[**a)** Projet d’équipement en sécheur 3](#_Toc96427402)

[**b)** Projet d’équipement pour une collecte par mobilité douce (exemples : collecte à vélo, VAE, véhicule GNV **…)** 4](#_Toc96427403)

[**c)** Projet d’équipement de désemballage / déconditionnement ou de compostage collectif, porté par un opérateur privé 5](#_Toc96427404)

[2. Suivi et planning du projet 6](#_Toc96427405)

[3. Engagements spécifiques 6](#_Toc96427406)

[4. Rapports / documents à fournir lors de l’exécution du contrat de financement 6](#_Toc96427407)

# Description détaillée de l’opération

## Description des études déjà réalisées

Préciser la ou les études préalables à l’opération qui ont permis d’orienter le choix et la prise de décision (diagnostic, étude de faisabilité, étude détaillée, étude de gisement, etc.).

## Description des actions déjà réalisées

Décrire la ou les actions déjà réalisées permettant de réduire la part des biodéchets à collecter, comme par exemple, la mise en œuvre d’actions contre le gaspillage alimentaire.

## Démarches juridiques

Détailler l’état d’avancement des démarches administratives et réglementaires liées au projet (ex : classement ICPE, autorisation d’exploiter, permis de construire, agrément sanitaire, etc.).

## Objectifs attendus de l’opération

Dans cette partie, le porteur de projet doit indiquer :

* Pour les projets de tri à la source des biodéchets :
* les quantités de biodéchets concernés, préciser les nouvelles modalités d’organisation pour la gestion des biodéchets, dans une logique de non-mélange avec les autres flux de déchets produits par le porteur de projet.
* les résultats attendus (ex : diminution de la quantité de déchets produits ou collectés en mélange, gains économiques pour l’entreprise, image de l’entreprise, etc.)
* Pour les projets de pré-traitement et traitement des biodéchets :
* les gisements attendus (zone de chalandise, qualité, quantité, exutoire précédent et impact du projet sur les filières existantes),
* la technologie prévue,
* les débouchés des produits/déchets sortants, en justifiant le besoin en installations.

## Moyens mis en œuvre

Préciser les éléments suivants :

* Moyens humains internes à la structure (nombre de personnes)
* Moyens matériels (ex : matériel de pré-collecte et de collecte tels que des bioseaux, des conteneurs, etc.) et organisationnels (ex : adaptation ou modification des locaux)
* Moyens de communication et de sensibilisation (ex : sensibilisation du personnel, sensibilisation de la clientèle, mise en place de signalétique, appui technique des chambres consulaires ou des fédérations professionnelles, etc.)
* Formation du personnel

## Description de l’opération

## Projet d’équipement en sécheur

|  |  |
| --- | --- |
| Secteur concerné par l’opération  | [ ]  Restauration collective (préciser : cantine scolaire, centre hospitalier, EHPAD, etc.) : ………………………………………[ ]  Restauration traditionnelle[ ]  Restauration rapide[ ]  Commerce de détail[ ]  Petite et moyenne surface |
| Etude(s) préalable(s) | [ ]  Oui[ ]  En interne[ ]  Par un bureau d’études[ ]  non  |
| Type et quantité de déchets | [ ]  Déchets de cuisine et de table (kg/j)[ ]  autres déchets (préciser) : ………………………………… |
| Sous-produits animaux | [ ]  Oui(si oui, préciser C1/C2/C3) : ………………………………C1 : inéligible[ ]  non |
| Type d’opération | [ ]  Sécheur[ ]  Formation du personnel[ ]  Communication[ ]  Signalétique[ ]  autre (préciser) : ………………………………………….... |
| Filière(s) de valorisation prévue(s) | [ ]  Filière de traitement agréée [ ]  autre (préciser) : ………………………………………….... |
| Nombre d’emplois créés |  |
| Chiffre d’affaires créé ou maintenu grâce au projet |  |
| Tonnage annuel entrant prévisionnel |  |

## Projet d’équipement pour une collecte par mobilité douce (exemples : collecte à vélo, VAE, véhicule GNV …)

|  |  |
| --- | --- |
| Origine des déchets  | [ ]  Restauration collective (préciser : cantine scolaire, centre hospitalier, EHPAD, etc.) : ………………………………………[ ]  Restauration traditionnelle[ ]  Restauration rapide[ ]  Commerce de détail[ ]  Petite et moyenne surface |
| Etude(s) préalable(s) | [ ]  Oui[ ]  En interne[ ]  Par un bureau d’études[ ]  non  |
| Type et quantité de déchets | [ ]  Déchets de cuisine et de table (kg/j)[ ]  Déchets emballés (kg/j)[ ]  autres déchets (préciser) : ………………………………… |
| Sous-produits animaux | [ ]  Oui(si oui, préciser C1/C2/C3) : ………………………………C1 : inéligible[ ]  non |
| Type de matériel | [ ]  Vélo [ ]  Vélo électrique[ ]  Contenants[ ]  Remorque[ ]  autre (préciser) : ………………………………………….... |
| Nombre d’emplois créés |  |
| Chiffre d’affaires créé ou maintenu grâce au projet |  |
| Tonnage annuel entrant prévisionnel |  |

## Projet d’équipement de désemballage / déconditionnement ou de compostage collectif, porté par un opérateur privé

|  |  |
| --- | --- |
| Origine des déchets  | [ ]  Restauration collective (préciser : cantine scolaire, centre hospitalier, EHPAD, etc.) : ………………………………………[ ]  Restauration traditionnelle[ ]  Restauration rapide[ ]  Commerce de détail[ ]  Petite et moyenne surface[ ]  Biodéchets issus de collecte séparée auprès des ménages[ ]  Industrie agro-alimentaire (préciser le secteur)………………………………………………………………… |
| Etude(s) préalable(s)Justifiant du besoin en installation et l’impact sur les filières existantes, notamment pour un projet de déconditionnement | [ ]  Oui[ ]  En interne[ ]  Par un bureau d’études[ ]  non  |
| Type et quantité de déchets | [ ]  Déchets de cuisine et de table (kg/j)[ ]  Déchets emballés (kg/j)[ ]  Biodéchets issus de collecte séparée auprès des ménages (kg/j)[ ]  autres déchets (préciser) : ………………………………… |
| Sous-produits animaux | [ ]  Oui(si oui, préciser C1/C2/C3) : ………………………………C1 : inéligible[ ]  non |
| Type d’opération | [ ]  Déconditionnement [ ]  Désemballage [ ]  Hygiénisation[ ]  Compostage électromécanique [ ]  Compostage sur plate-forme collective[ ]  autre (préciser) : ………………………………………….... |
| Exutoires du compost, digestat, produits déconditionnés, hygiénisésFilière(s) de valorisation prévue(s) | [ ]  Epandage[ ]  Commercialisation produit normé[ ]  Homologation[ ]  Autre :   |
| Nombre d’emplois créés |  |
| Chiffre d’affaires créé ou maintenu grâce au projet |  |
| Tonnage annuel entrant prévisionnel |  |

# Suivi et planning du projet

Présenter le planning prévisionnel de la mise en œuvre, incluant les éventuelles démarches administratives.

# Engagements spécifiques

Le bénéficiaire s’engage à saisir en ligne une fiche action-résultat sur le site internet OPTIGEDE® (www.optigede.ademe.fr). Cette fiche pourra être publiée sur le site après une validation par la Direction Régionale de l'ADEME concernée.

Le bénéficiaire s’engage à répondre aux enquêtes de l’ADEME, de la Région et des observatoires régionaux (déchets, ressources, économie circulaire …) en suivant les prescriptions du [guide méthode harmonisée d’observation des déchets d’activités économiques](https://www.optigede.ademe.fr/observation-dechets-activites-economiques).

Pour un équipement en sécheur, l’exploitant devra s’engager à :

* Prouver l’absence de solutions de tri à la source des biodéchets (collecte séparée ou compostage autonome en établissement)
* et opérer l’évacuation du séchat vers une filière de traitement agréée pour traiter des sous-produits animaux de catégorie 3 (un bordereau de suivi de déchets sera demandé pour le paiement du solde)

Pour un traitement en interne des biodéchets par l’utilisation d’un électrocomposteur, l’exploitant devra s’engager à :

* S’assurer que l’implantation de l’équipement est cohérente avec le dispositif de tri à la source existant (non concurrence avec les solutions de collecte ou de gestion de proximité directement accessibles) et qu’elle est pertinente économiquement
* S’assurer que le dimensionnement est cohérent avec les quantités à traiter incluant une estimation de la baisse des quantités produites suite à la mise en place d’actions de lutte contre le gaspillage alimentaire,
* Former son personnel pour qu’il soit en capacité d’assurer la gestion de l’outil de traitement
* Se faire accompagner par une structure compétente (fournisseur ou autre) pour une durée de 1 an minimum,
* Réaliser au minimum une analyse NFU 44-051 et une analyse XPU 44-162 ISMO (Indice de Stabilité de la Matière Organique)

# Rapports / documents à fournir lors de l’exécution du contrat de financement

Le bénéficiaire remettra à la fin de l’opération à l’ADEME les documents suivants :

☐ Un rapport final comportant :

* une note technique précisant le déroulement de l’opération,
* le bilan technique (fonctionnement des installations, matériels utilisés, bilan matière et énergie …),
* le bilan économique
* et dans le cas d'un projet de compostage électromécanique, les éléments décrits dans le règlement de l'appel à projets

☐ Un bilan des actions d’accompagnement et de communication

☐ Un état récapitulatif des dépenses signé

☐ Les supports de communication comprenant le logo ADEME et validés par l’ADEME régionale

Ces rapports seront déposés sur le site <https://agirpourlatransition.ademe.fr/> .